

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 20 - 23 octobre 1997

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Point 3 c) de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/97/3-C

15 septembre 1997

ORIGINAL: ANGLAIS

Suite donnée au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Service des politiques: D. Spearman tel.: 6513-2601

Chargé de l'analyse des politiques: N. Edirisinghe tel.: 6513-2221

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



INTRODUCTION

1. A sa première session ordinaire de 1997, le Conseil d'administration a demandé que lui soit présentée une analyse systématique des objectifs fixés dans le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation expliquant comment les programmes, les projets et autres activités du PAM peuvent, dans le cadre du mandat du Programme, contribuer à la réalisation de ces objectifs. En conséquence, le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information et orientations.

LE CADRE GENERAL

2. L'analyse des domaines dans lesquels le PAM est susceptible de concourir à la mise en oeuvre du Plan d'action adopté par le Sommet permet de dégager les caractéristiques suivantes:
 - toutes les activités du PAM, de par le mandat de celui-ci, répondent aux engagements du Plan d'action, et souvent à plusieurs.
 - Le Plan d'action n'établit pas de priorités parmi les engagements ni parmi les objectifs. Comme toutes les activités du PAM s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action, la question d'une réorientation des ressources d'un domaine d'activité au profit d'un autre en fonction de ce Plan ne se pose pas. Pour que le suivi puisse être efficace, la solution consiste plutôt à renforcer les activités du PAM en cours.
 - Le Plan d'action n'établit pas non plus de priorités parmi les pays en développement pour la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation. Il recommande toutefois de concentrer l'aide publique au développement (APD) sur les pays qui en ont le plus besoin. L'on retrouve cette même préoccupation dans le mandat du PAM qui préconise de concentrer les efforts et les ressources disponibles sur les populations les plus pauvres des pays les plus démunis. Au plan opérationnel, le PAM a pour objectif d'allouer au moins 90 pour cent de l'assistance au développement aux pays à faible revenu et à déficit vivrier, et au moins 50 pour cent de cette assistance aux pays les moins avancés.
 - Le PAM adhérera aux engagements du Plan d'action en se plaçant dans la perspective de son Plan stratégique et financier de quatre ans, dont l'une des priorités est d'adopter une approche de l'aide alimentaire axée sur la personne humaine.

LIENS DIRECTS ET INDIRECTS

3. Le Plan d'action compte sept engagements, 27 objectifs et 177 actions. De l'analyse du Plan d'action effectuée en vue de fixer un cadre au suivi du PAM, il ressort que:
 - sur les 27 objectifs, 19 (70 pour cent) comptent une ou plusieurs actions pour lesquelles le PAM engage directement des ressources;
 - 66 actions (37 pour cent du total) bénéficient directement d'engagements de ressources du PAM;



- autres 58 actions (33 pour cent du total) reçoivent un appui indirect par le biais d'une ou plusieurs activités qui bénéficient directement à d'autres actions.
4. Les Actions ayant un rapport direct ou indirect avec les activités du PAM sont énumérées au tableau 1. Les titres abrégés des engagements, objectifs et actions utilisés dans ce tableau sont ceux utilisés par le Réseau du CAC sur le développement rural et la sécurité alimentaire aux fins d'établissement des rapports de suivi interinstitutions. Certaines abréviations figurant dans les tableaux 1 et 2 peuvent sembler curieux dans le sens où ils peuvent ne pas faire apparaître les principaux éléments du Plan lui-même. Les délégués sont donc invités à consulter le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation pour éclairer la lecture de ces tableaux.
 5. Le tableau 2 inventorie les activités du PAM ayant un rapport direct et spécifique avec les actions inscrites au Plan d'action.

RAPPORT D'ACTIVITE

6. A sa vingt-troisième session (en avril 1997), le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO a demandé que les rapports sur le suivi des institutions des Nations Unies couvrent la période allant jusqu'à la fin de 1997. Ces rapports doivent respecter l'ordre des engagements et des objectifs du Plan d'action. Les mesures et indicateurs à partir desquels le PAM établira son rapport figurent au tableau 2. Toutefois, les rapports présentés ultérieurement au CSA seront établis à partir d'un modèle standard de présentation que le CSA mettra définitivement au point en 1998.

PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION DU PAM

7. Tout renforcement de l'une quelconque des activités actuelles du PAM représente un accroissement de sa contribution à la mise en oeuvre du Plan d'action. Il existe toutefois plusieurs domaines clés où l'aide du PAM peut s'avérer particulièrement utile.

Relier les secours d'urgence et le développement

8. Fournir des aliments pour protéger la vie des populations en période de crise, (Action 5.3, Engagement 5), est l'une des principales composantes de la contribution du PAM au Plan d'action. Dans des situations de crise d'urgence, l'intervention du PAM commence par l'apport de secours humanitaires d'urgence puis passe par une phase de reconstruction et de relèvement pour aboutir au développement. Le PAM est donc fort bien placé pour faire en sorte que les secours d'urgence stimulent autant que possible le développement. A cet égard, l'une des tâches les plus importantes consiste à s'assurer le partenariat des Nations Unies et d'autres organismes dès le début de la phase de transition secours-développement.

Aider les femmes

9. Pour réaliser la sécurité alimentaire, il est indispensable d'accroître les chances des femmes et les options qui s'offrent à elles. C'est un thème qui avait déjà été abordé à la Conférence de Beijing et qui a été repris au Sommet mondial de l'alimentation. Les engagements du PAM en faveur des femmes s'appliquent à de nombreuses sections du Plan d'action, particulièrement dans le domaine des urgences et du relèvement. Le PAM



travaillera en étroite coopération avec les gouvernements, la société civile, et d'autres organismes des Nations Unies pour mettre en oeuvre des programmes visant à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes et pour améliorer la conception et la performance des interventions ciblées sur les femmes et les enfants.

Plaidoyer en faveur des pauvres qui ont faim

10. Le PAM concentre son action sur les ménages ayant des revenus faibles et variables, peu de biens, des compétences peu négociables, et dont peu de personnes influentes défendent la cause. C'est principalement en s'appuyant sur l'expérience qu'il tire de son travail rapproché avec les plus démunis que le PAM peut contribuer à porter les questions de la faim et de la pauvreté au coeur des préoccupations des communautés internationales et nationales. Le PAM s'emploiera activement à appeler l'attention sur la faim et la pauvreté et à mobiliser les ressources destinées à les atténuer.



PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION
--

		Titre abrégé	Rapport avec les activités du PAM		
			Rapport direct	Rapport indirect	Sans rapport
1	Eng. 1	Environnement propice			
	2 Obj. 1.1	Conflits et paix			
	3 Act. 1.1.a	Assurer la paix			X
	4 Act. 1.1.b	Mettre au point des processus démocratiques	X		
	5 Act. 1.1.c	Favoriser les systèmes juridiques			X
	6 Act. 1.1.d	Reconnaître les populations autochtones	X		
	7 Act. 1.1.e	Chercher à prévenir les conflits			X
	8 Obj. 1.2	Conditions économiques propices			
	9 Act. 1.2.a	Favoriser des politiques propices		X	
	10 Act. 1.2.b	Améliorer l'accès aux ressources, promouvoir leur utilisation durable		X	
	11 Act. 1.2.c	Intégrer les politiques en matière de population (Le Caire)		X	
	12 Obj. 1.3	Egalité entre les sexes			
	13 Act. 1.3.a	Intégrer le souci d'égalité entre les sexes (Beijing)	X		
	14 Act. 1.3.b	Participation des femmes, accès aux ressources		X	
	15 Act. 1.3.c	Accès des femmes aux institutions	X		
	16 Act. 1.3.d	Education et formation des femmes dans les domaines de l'alimentation	X		
	17 Act. 1.3.e	Services de vulgarisation par et pour les femmes		X	
	18 Act. 1.3.f	Améliorer la collecte de données ventilées par sexe	X		
	19 Act. 1.3.g	Recherche sur des questions internes aux ménages			X
	20 Act. 1.3.h	Connaissances et compétences traditionnelles			X
	21 Obj. 1.4	Solidarité et égalité des chances			
	22 Act. 1.4.a	Investir dans la mise en valeur des ressources humaines	X		
	23 Act. 1.4.b	Lutter contre la discrimination	X		
	24 Act. 1.4.c	Jeunesse; rôle des femmes dans la nutrition de la famille		X	
	25 Act. 1.4.d	Protéger les enfants (Sommet de 1990)	X		
26	Eng. 2	Accès			
	27 Obj. 2.1	Eradication de la pauvreté			
	28 Act. 2.1.a	Mettre en oeuvre les engagements de Copenhague	X		
	29 Act. 2.1.b	Formation	X		
	30 Act. 2.1.c	Favoriser la stabilité de l'emploi en milieu rural	X		
	31 Act. 2.1.d	Tirer un juste revenu des ressources agricoles et en faire une utilisation durable	X		
	32 Act. 2.1.e	Accès aux ressources pour l'agriculture	X		
	33 Act. 2.1.f	Accès aux ressources génétiques			X
	34 Obj. 2.2	Personnes en situation d'insécurité alimentaire			
	35 Act. 2.2.a	Elaborer les SMIC-IAV	X		
	36 Act. 2.2.b	Créer des emplois pour les chômeurs	X		
	37 Act. 2.2.c	Filets de sécurité pour les victimes de l'insécurité alimentaire	X		
	38 Obj. 2.3	Des approvisionnements alimentaires sains et appropriés			
	39 Act. 2.3.a	Surveiller les disponibilités et les stocks de réserve alimentaires	X		
	40 Act. 2.3.b	Contrôler la qualité et l'innocuité		X	
	41 Act. 2.3.c	Encourager les cultures vivrières traditionnelles	X		
	42 Act. 2.3.d	Améliorer la transformation des aliments, la commercialisation			X
	43 Act. 2.3.e	Encourager les pratiques peu coûteuses		X	
	44 Act. 2.3.f	Encourager les programmes communautaires	X		
	45 Act. 2.3.g	Prévenir et éliminer les carences en micronutriments	X		



PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION
--

		Titre abrégé	Rapport avec les activités du PAM		
			Rapport direct	Rapport indirect	Sans rapport
46	Obj. 2.4	Education et santé			
47	Act. 2.4.a	Favoriser l'accès de tous aux soins de santé		X	
48	Act. 2.4.b	Faciliter l'accès à l'eau salubre et aux services d'assainissement	X		
49	Act. 2.4.c	Faciliter l'accès à un enseignement primaire complet	X		
50	Act. 2.4.d	Favoriser l'éducation nutritionnelle et sanitaire	X		
51	Eng. 3	Production alimentaire durable			
52	Obj. 3.1	Production alimentaire			
53	Act. 3.1.a	Politiques pour optimiser la production		X	
54	Act. 3.1.b	Encourager les technologies appropriées		X	
55	Act. 3.1.c	Conserver la diversité biologique et encourager son utilisation durable			X
56	Act. 3.1.d	Encourager les systèmes associant agriculture et élevage et la transformation		X	
57	Act. 3.1.e	Améliorer les races, les semences et la protection			X
58	Act. 3.1.f	Encourager l'adoption de systèmes de production animale et fourragère			X
59	Act. 3.1.g	Aquaculture	X		
60	Act. 3.1.h	Produits dérivés des forêts pour renforcer la sécurité alimentaire	X		
61	Act. 3.1.i	Fléaux touchant plusieurs pays voisins			X
62	Obj. 3.2	Menaces écologiques			
63	Act. 3.2.a	Surveiller les ressources naturelles pour la production alimentaire	X		
64	Act. 3.2.b	Améliorer l'utilisation des ressources pour la production alimentaire	X		
65	Act. 3.2.c	Mieux utiliser l'eau	X		
66	Act. 3.2.d	Encourager une pêche responsable			X
67	Act. 3.2.e	Ressources phytogénétiques			X
68	Act. 3.2.f	Ressources zoogénétiques			X
69	Act. 3.2.g	Conservation et utilisation durable des forêts	X		
70	Act. 3.2.h	Comprendre les menaces pesant sur l'environnement mondial			X
71	Act. 3.2.i	Appliquer le Plan mondial de Leipzig			X
72	Act. 3.2.j	Ratifier et mettre en oeuvre les conventions		X	
73	Act. 3.2.k	Mesures spéciales pour les zones perturbées	X		
74	Obj. 3.3	Technologies			
75	Act. 3.3.a	Renforcer la formation, la vulgarisation		X	
76	Act. 3.3.b	Encourager les transferts de technologie et la vulgarisation			X
77	Act. 3.3.c	Diminuer la charge de travail des femmes		X	
78	Act. 3.3.d	Développer des technologies économiques et écologiques			X
79	Obj. 3.4	Recherche			
80	Act. 3.4.a	Renforcer les systèmes nationaux			X
81	Act. 3.4.b	Renforcer le GCRAI			X
82	Act. 3.4.c	Appuyer la recherche en matière de sécurité alimentaire			X
83	Act. 3.4.d	Favoriser la participation			X
84	Act. 3.4.e	Encourager la diffusion			X
85	Act. 3.4.f	Assurer l'intégration du souci d'équité entre les sexes			X
86	Act. 3.4.g	Favoriser la connaissance scientifique intégrée			X
87	Act. 3.4.h	Favoriser les technologies appropriées			X
88	Act. 3.4.i	Encourager les prévisions météorologiques			X
89	Obj. 3.5	Développement rural			



PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION
--

		Titre abrégé	Rapport avec les activités du PAM		
			Rapport direct	Rapport indirect	Sans rapport
90	Act. 3.5.a	Encourager la revitalisation du secteur rural	X		
91	Act. 3.5.b	Renforcer les institutions locales		X	
92	Act. 3.5.c	Habiller les intervenants dans le secteur rural		X	
93	Act. 3.5.d	Développer, diversifier les marchés locaux	X		
94	Act. 3.5.e	Assurer le suivi de la CMRADR		X	
95	Act. 3.5.f	Elaborer des formations dans le domaine de l'aménagement des ressources	X		
96	Act. 3.5.g	Développer l'infrastructure éducative			X
97	Act. 3.5.h	Favoriser les systèmes financiers en milieu rural	X		
98	Act. 3.5.i	Augmenter les possibilités d'emploi en zone rurale		X	
99	Act. 3.5.j	Favoriser les organisations rurales		X	
100	Act. 3.5.k	Reconnaître les organisations d'agriculteurs		X	
101	Act. 3.5.l	Favoriser les coopératives et les entreprises des agriculteurs		X	
102	Act. 3.5.m	Renforcer les échanges humains			X
103	Act. 3.5.n	Développer la coopération Sud-Sud (nutrition)	X		
104	Act. 3.5.o	S'acquitter des engagements de la CNUED, notamment ceux du chapitre 14		X	
105	Eng. 4	Echanges et sécurité alimentaire			
106	Obj. 4.1	Mettre à profit le cadre commercial			
107	Act. 4.1.a	Développer/favoriser les marchés intérieurs	X		
108	Act. 4.1.b	Eviter les retombées négatives sur les femmes		X	
109	Act. 4.1.c	Appliquer l'Accord du Cycle d'Uruguay		X	
110	Act. 4.1.d	Aider les pays à s'adapter			X
111	Act. 4.1.e	Promouvoir l'aide à l'agriculture dans les PFRDV		X	
112	Act. 4.1.f	Favoriser une aide technique et le transfert de technologies			X
113	Act. 4.1.g	Soutien mutuel du commerce et de l'environnement		X	X
114	Act. 4.1.h	Conduire le commerce du poisson de manière durable			X
115	Obj. 4.2	Besoins d'importations alimentaires			
116	Act. 4.2.a	Préserver l'aptitude à importer			X
117	Act. 4.2.b	Se comporter comme des sources fiables d'approvisionnement			X
118	Act. 4.2.c	Réduire les subventions aux exportations alimentaires			X
119	Act. 4.2.d	Mener des politiques d'exportation responsables			X
120	Act. 4.2.e	Mettre en oeuvre la Décision sur les mesures		X	
121	Act. 4.2.f	S'abstenir d'appliquer des restrictions à l'exportation			X
122	Act. 4.2.g	Suivre l'évolution des prix et des stocks (FAO)		X	
123	Obj. 4.3	Poursuivre le processus de réforme			
124	Act. 4.3.a	Fourniture d'aliments de base pour la sécurité alimentaire		X	
125	Act. 4.3.b	Poursuivre le processus de réforme			X
126	Act. 4.3.c	Aider les pays à négocier (FAO)			X
127	Eng. 5	Urgences			
128	Obj. 5.1	Prévenir les situations d'urgence			
129	Act. 5.1.a	Prévenir les conflits		X	
130	Act. 5.1.b	Lutter contre le terrorisme			X
131	Act. 5.1.c	Encourager les débats sur les mines terrestres		X	
132	Obj. 5.2	Préparation aux catastrophes			
133	Act. 5.2.a	Etablir des informations sur la vulnérabilité	X		
134	Act. 5.2.b	Etablir des stratégies de préparation (CIN)		X	
135	Act. 5.2.c	Développer et utiliser les prévisions météorologiques		X	
136	Act. 5.2.d	Encourager la surveillance à l'échelle communautaire		X	
137	Obj. 5.3	Intervention			



PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION
--

		Titre abrégé	Rapport avec les activités du PAM		
			Rapport direct	Rapport indirect	Sans rapport
138	Act. 5.3.a	Renforcer les mécanismes d'intervention	X		
139	Act. 5.3.b	Superviser les interventions	X		
140	Act. 5.3.c	Politiques de réserves visant la sécurité alimentaire	X		
141	Act. 5.3.d	Favoriser les opérations triangulaires d'aide alimentaire	X		
142	Act. 5.3.e	Protéger la vie des civils	X		
143	Act. 5.3.f	Protéger l'accès aux vivres	X		
144	Act. 5.3.g	Envisager la création de Casques blancs		X	
145	Obj. 5.4	Des secours au développement			
146	Act. 5.4.a	Examiner les normes régissant les secours alimentaires	X		
147	Act. 5.4.b	Encourager la transition entre secours et développement	X		
148	Act. 5.4.c	Exécuter des programmes de relèvement après une crise	X		
149	Eng. 6	Investissement			
150	Obj. 6.1	Cadre politique			
151	Act. 6.1.a	Politiques visant à renforcer les investissements aux fins de la sécurité alimentaire		X	
152	Act. 6.1.b	Mettre en valeur les ressources humaines et renforcer les institutions publiques	X		
153	Act. 6.1.c	Encourager les partenariats	X		
154	Act. 6.1.d	Renforcer la coopération régionale		X	
155	Obj. 6.2	Investir dans la production			
156	Act. 6.2.a	Mobiliser des financements pour la sécurité alimentaire	X		
157	Act. 6.2.b	Encourager les investissements dans le domaines des ressources hydriques		X	
158	Act. 6.2.c	Investir dans la sécurité alimentaire et les ressources naturelles	X		
159	Act. 6.2.d	Assurer une aide financière pour la sécurité alimentaire			X
160	Act. 6.2.e	Atteindre l'objectif de 0,7 pour cent du PNB consacré à l'APD			X
161	Act. 6.2.f	Concentrer l'APD sur les plus démunis	X		
162	Act. 6.2.g	Réduire les dépenses militaires			X
163	Act. 6.2.h	Mobiliser l'épargne intérieure		X	
164	Act. 6.2.i	Faciliter l'accès au crédit		X	
165	Act. 6.2.j	Favoriser les investissements profitant aux petits producteurs	X		
166	Act. 6.2.k	Investir dans la mise en valeur des ressources humaines	X		
167	Act. 6.2.l	Encourager le transfert de ressources		X	
168	Act. 6.2.m	Chercher des solutions au problème de la dette			X
169	Act. 6.2.n	Explorer la possibilité de convertir la dette pour réaliser la sécurité alimentaire		X	
170	Eng. 7	Suivi du Sommet			
171	Obj. 7.1	Mise en oeuvre à l'échelon national			
172	Act. 7.1.a	Examiner les politiques		X	
173	Act. 7.1.b	Fixer des objectifs			X
174	Act. 7.1.c	Lancer une campagne sur le thème "De la nourriture pour tous"			X
175	Act. 7.1.d	Encourager la société civile à jouer un rôle	X		
176	Act. 7.1.e	Mobiliser des ressources pour appuyer les initiatives de sécurité alimentaire au niveau des communautés			X
177	Act. 7.1.f	Recueillir des informations sur la nutrition	X		



PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION
--

		Titre abrégé	Rapport avec les activités du PAM		
			Rapport direct	Rapport indirect	Sans rapport
178	Act. 7.1.g	Compléter les plans de la CIN		X	
179	Act. 7.1.h	Mettre en oeuvre les recommandations d'autres conférences		X	
180	Obj. 7.2	Coopération			
181	Act. 7.2.a	Orienter les Nations Unies sur l'éradication de la pauvreté, les ménages confrontés à l'insécurité alimentaire		X	
182	Act. 7.2.b	Encourager les Nations Unies à entamer des consultations sur le SMIC-IAV	X		
183	Act. 7.2.c	Améliorer la collecte des données	X		
184	Act. 7.2.d	Passer en revue les fonctions des Nations Unies par rapport à la sécurité alimentaire		X	
185	Act. 7.2.e	Faire le bilan des ressources pour la sécurité alimentaire		X	
186	Act. 7.2.f	Renforcer la coopération et les synergies	X		
187	Act. 7.2.g	Concentrer l'aide sur le renforcement des capacités nationales	X		
188	Act. 7.2.h	Coordination du CAC, rôle de la FAO		X	
189	Act. 7.2.i	Aider les pays à mettre en oeuvre des plans d'action	X		
190	Act. 7.2.j	Suivi des Nations Unies à l'échelon national	X		
191	Act. 7.2.k	Aide technique pour la sécurité alimentaire		X	
192	Act. 7.2.l	Partenariats pour la coopération	X		
193	Act. 7.2.m	Elever la prise de conscience des questions de sécurité alimentaire	X		
194	Act. 7.2.n	Préserver la sécurité alimentaire en période d'austérité		X	
195	Act. 7.2.o	Rôle des banques de développement			X
196	Obj. 7.3	Suivre l'application du plan			
197	Act. 7.3.a	Etablir une procédure de suivi (CSA)		X	
198	Act. 7.3.b	Etablir un processus permettant de définir les objectifs (CSA)		X	
199	Act. 7.3.c	Faire rapport au CSA	X		
200	Act. 7.3.d	Faire rapport au CAC			X
201	Act. 7.3.e	Suivre l'application par l'intermédiaire du CSA		X	
202	Act. 7.3.f	Faire rapport à l'ECOSOC	X		
203	Act. 7.3.g	Encourager la participation de la société civile			X
204	Act. 7.3.h	Evaluation de grande ampleur d'ici à l'an 2006		X	
205	Obj. 7.4	Droit à la nourriture			
206	Act. 7.4.a	Appliquer l'Article 11			X
207	Act. 7.4.b	Adhérer au Pacte			X
208	Act. 7.4.c	Surveillance par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels			X
209	Act. 7.4.d	Contribution des organes des traités		X	
210	Act. 7.4.e	Définir les droits concernant la nourriture		X	
211	Obj. 7.5	Responsabilités			
212		Aucune action			



SUITE DONNÉE AU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Actions nécessitant un suivi direct du PAM

Principaux indicateurs pour le rapport de 1997

Engagement un

Objectif 1.1

action 1.1 b): mettre au point des processus démocratiques et participatifs

- i. processus participatifs des projets du PAM

Nombre de projets ayant des composantes explicites de participation/pays

action 1.1 d): reconnaître les populations autochtones

- i. aide alimentaire aux ouvriers issus de communautés tribales/développement communautaire

Nombre de projets/pays

Objectif 1.3

action 1.3 a): intégrer le souci d'égalité entre les sexes (Beijing)

- i. plans d'action spécifiques pour honorer les engagements en faveur des femmes

Suite donnée aux engagements de Beijing: i. les femmes exercent un contrôle sur les vivres de secours; ii. mesures prises dans le domaine des micronutriments; iii. mécanismes mis en place pour faire accéder les femmes à des postes de direction; iv) équilibre hommes-femmes aux postes de direction; v. investir 60 pour cent des ressources au profit des femmes et des filles; vi. mesures prises pour la parité garçon-fille devant l'éducation; vii. garantir aux femmes des avantages à long terme à tirer des projets; viii établissement de rapports tenant compte des disparités entre les sexes; ix. mémorandums d'accords avec les partenaires du PAM

- ii. analyse des disparités hommes-femmes/ formation aux activités de planification

Nombre de sessions de formation/pays

action 1.3 c): accès des femmes aux institutions

- i. politique du PAM en matière de personnel

Pourcentage de femmes à des postes d'encadrement

action 1.3 d): éducation et formation des femmes

- i. formation des groupes vulnérables

Nombre de projets de développement des groupes vulnérables

action 1.3 f): améliorer les données ventilées par sexe

- i. établissement de rapports tenant compte des disparités entre les hommes et les femmes

Nombre de systèmes d'établissement de rapports mis au point/nombre de bureaux de pays dotés de spécialistes de la problématique hommes-femmes

Objectif 1.4

action 1.4 a): investir dans la mise en valeur des ressources humaines

- i. appui aux projets d'alimentation scolaire et de développement des groupes vulnérables

Nombre de projets/pays

action 1.4 b): lutter contre la discrimination

- i. interventions du PAM visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes

Mêmes indicateurs que pour l'action 1.3 (a)

- ii. interventions pour le développement des communautés tribales

Mêmes indicateurs que pour l'action 1.1 (d)

action 1.4 d): protéger les enfants (Sommet de 1990)

- i. projets adaptés aux normes fixées par l'OIT

Participation de l'OIT à la conception des projets vivres-contre-travail du PAM

Engagement deux



SUITE DONNÉE AU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Actions nécessitant un suivi direct du PAM	Principaux indicateurs pour le rapport de 1997
Objectif 2.1	
<i>action 2.1 a): mettre en oeuvre les engagements de Copenhague</i>	
i. appui catalyseur d'une croissance autonome	Nombre total de projets de développement
ii. appui à la mise en valeur des ressources humaines	Nombre de projets rentrant dans cette catégorie/pays
<i>action 2.1 b): Formation</i>	
i. appui à la formation	Nombre d'activités de formation pour le développement des groupes vulnérables; nombre d'agents de contrepartie formés
<i>action 2.1 c): favoriser la stabilité de l'emploi en milieu rural</i>	
i. VCT en période de soudure	Nombre de projets traitant les problèmes de la faim saisonnière/pays
<i>action 2.1 d): tirer un juste revenu du travail, agriculture durable</i>	
i. appui à la foresterie, à la conservation/réhabilitation des sols et des eaux	Nombre de projets/pays
<i>action 2.1 e): accès aux ressources agricoles</i>	
i. appui aux programmes de réinstallation	Nombre de programmes/pays recevant un appui
Objectif 2.2	
<i>action 2.2 a): établir un SMIC-IAV</i>	
i. établir des profils de la vulnérabilité	Nombre de pays bénéficiant d'activités ACV
ii. initiatives de renforcement des capacités	Nombre de pays bénéficiant d'activités de renforcement des capacités
<i>action 2.2 b): donner du travail aux chômeurs</i>	
i. projets vivres-contre-travail	Nombre total de projets/pays
<i>action 2.2 c): filets de sécurité pour les personnes confrontées à l'insécurité alimentaire, notamment les enfants</i>	
i. alimentation complémentaire pour les enfants/mères	Nombre de projets/pays
ii. vivres-contre-travail pour éviter la faim saisonnière	Nombre de projets/pays
Objectif 2.3	
<i>action 2.3 a): contrôler les approvisionnements et les réserves alimentaires</i>	
i. missions conjointes d'évaluation des approvisionnements alimentaires	Nombre de missions/pays
<i>action 2.3 c): encourager l'utilisation de produits alimentaires traditionnels</i>	
i. achats locaux et échanges de produits effectués par le PAM	Tonnage total/pays
<i>action 2.3 f): promouvoir les programmes communautaires</i>	
i. application de l'approche participative aux projets	Mêmes indicateurs que pour l'action 1.1 (b)
<i>action 2.3 g): prévenir/éliminer les carences en micronutriments (CIN)</i>	
i. fourniture d'aliments composés peu onéreux	Nombre de projets/pays
ii. enrichissement des produits alimentaires	Nombre de projets/pays
Objectif 2.4	
<i>action 2.4 b): faciliter l'accès à l'eau salubre et aux services d'assainissement</i>	
i. appui aux projets d'adduction d'eau salubre/d'assainissement	Nombre de projets ayant une composante relevant de ces domaines/pays
<i>action 2.4 c): favoriser l'accès à l'enseignement primaire</i>	
i. projets d'alimentation scolaire	Nombre de projets/pays



SUITE DONNÉE AU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Actions nécessitant un suivi direct du PAM	Principaux indicateurs pour le rapport de 1997
<i>action 2.4 d): promouvoir l'éducation nutritionnelle et sanitaire</i>	
i. appui à l'éducation nutritionnelle et sanitaire	Nombre de projets/pays
Engagement trois	
Objectif 3.1	
<i>action 3.1 g): aquaculture</i>	
i. appui à la pisciculture	Nombre de projets ayant une composante pisciculture
<i>action 3.1 h): utiliser les produits des forêts pour améliorer la sécurité alimentaire</i>	
i. appui aux activités des pauvres dérivées de la forêt	Nombre de projets/pays
Objectif 3.2	
<i>action 3.2 a): surveiller les ressources naturelles pour la production alimentaire</i>	
i. appui aux activités de conservation/remise en état des ressources naturelles	Même indicateurs que pour l'Action 2.1 (d)
<i>action 3.2 b): améliorer l'utilisation des ressources dans l'optique de la production alimentaire</i>	
i. activités vivres-contre-travail dans les domaines de la foresterie, de la conservation ou de la remise en état des sols et des eaux	Nombre de projets/pays
<i>action 3.2 c): mieux utiliser l'eau</i>	
i. réduire l'impact des sécheresses/inondations	Nombre de projets ayant une composante dans ce domaine
<i>action 3.2 g): conservation et utilisation durable des forêts</i>	
i. appui à la conservation des forêts/terres/eaux	Même indicateurs que pour l'Action 3.2 (b)
<i>action 3.2 k): mesures spéciales pour les zones perturbées</i>	
i. fournir une aide aux régions hébergeant des réfugiés/touchées par des crises d'urgence	Nombre de régions recevant une aide
Objectif 3.5	
<i>action 3.5 a): encourager la revitalisation du secteur rural</i>	
i. toutes les activités réalisées par le PAM dans le secteur rural	Pas de rapports spécifiques
<i>action 3.5 d): développer et diversifier les marchés ruraux</i>	
i. achats locaux/échanges de produits	Nombre de pays/tonnage
ii. appui aux infrastructures rurales	Nombre d'activités VCT axées sur l'infrastructure rurale/pays
<i>action 3.5 f): élaborer des formations dans le domaine de l'aménagement des ressources</i>	
i. appui aux programmes de formation	Nombre de projets dotés d'une composante formation/pays
<i>action 3.5 h): favoriser les systèmes financiers en milieu rural</i>	
i. appui aux projets de crédit communautaire	Nombre de projets dotés d'une composante crédit/pays
<i>action 3.5 n): développer la coopération Sud-Sud (nutrition)</i>	
i. promouvoir la mise en commun des connaissances sur l'aide alimentaire	Préparation d'un catalogue des institutions concernées
Engagement quatre	
Objectif 4.1	
<i>action 4.1 a): développer/favoriser les marchés</i>	



SUITE DONNÉE AU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Actions nécessitant un suivi direct du PAM

Principaux indicateurs pour le rapport de 1997

Intérieurs

- | | |
|---|---|
| i. achats locaux | Mêmes indicateurs que pour l'action 2.3 (c) |
| ii. opérations triangulaires/échanges de produits | Valeur totale/nombre d'opérations |

Engagement cinq

Objectif 5.2

action 5.2 a): établir des informations sur la vulnérabilité

- | | |
|--------------------------|---|
| i. création d'unités ACV | Mêmes indicateurs que pour l'action 2.2 (a) |
| ii. partenariats | Nombre de partenaires d'envergure |

Objectif 5.3

action 5.3 a): renforcer les mécanismes d'intervention

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| i. équipes d'intervention rapide | Nombre de déploiements |
| ii. préparation de plans de secours | Nombre d'exercices de ce type |

iii. équipe renforcée d'intervention logistique d'urgence (ALITE):

- | | |
|--|-------------------------|
| a) évaluation des moyens logistiques | Nombre d'évaluations |
| b) activités militaires et de défense civile | Nombre d'activités clés |
| c) dispositifs logistiques de veille | Nombre de déploiements |

action 5.3 b): superviser les interventions

- | | |
|---|---|
| i. surveillants de l'aide alimentaire | Nombre d'opérations comptant des surveillants |
| ii. mesures prises dans le cadre du système de suivi du PAM | Nombre de systèmes de suivi établis |

action 5.3 c): politiques de réserves visant la sécurité alimentaire

- | | |
|---|----------------------|
| i. appui du PAM aux réserves alimentaires établies à l'échelon national | Nombre de programmes |
|---|----------------------|

action 5.3 d): favoriser les opérations triangulaires d'aide alimentaire

- | | |
|-----------------------------|--|
| i. opérations triangulaires | Nombre total/valeur dans les régions où sévissent des crises d'urgence |
|-----------------------------|--|

action 5.3 e): protéger la vie des civils

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| i. évacuation organisées par le PAM | Nombre d'opérations d'évacuation/pays |
|-------------------------------------|---------------------------------------|

action 5.3 f): protéger l'accès aux vivres

- | | |
|--|--|
| i. l'aide alimentaire peut sauver des vies | Nombre total de bénéficiaires/tonnage/pays |
|--|--|

Objectif 5.4

action 5.4 a): examiner les normes régissant les secours alimentaires

- | | |
|---|-------------------|
| i. évaluations PAM/ONG des besoins alimentaires | Nombre total/pays |
| ii. évaluations conjointes PAM/HCR | Nombre total/pays |

action 5.4 b): encourager la transition des secours au développement

- | | |
|---|------------------------|
| i. projets visant le développement à long terme des régions exposées aux catastrophes | Nombre de projets/pays |
|---|------------------------|

action 5.4 c): exécuter des programmes de relèvement après une crise

- | | |
|--|--|
| i. appui au relèvement et au développement | Nombre total de projets de relèvement/développement mis en oeuvre dans les régions exposées aux catastrophes |
|--|--|

Engagement six

Objectif 6.1

action 6.1 b): mettre en valeur les ressources humaines et renforcer les institutions publiques

- | | |
|--|--|
| i. contribuer au renforcement des capacités nationales | Nombre d'agents nationaux de contrepartie ayant reçu une formation |
|--|--|

action 6.1 c): encourager les partenariats



SUITE DONNÉE AU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Actions nécessitant un suivi direct du PAM	Principaux indicateurs pour le rapport de 1997
i. partenariats de cofinancement établis par le PAM	Nombre de projets/pays où il existe des partenariats de ce type
ii. partenariats de collaboration techniques établis par le PAM	Nombre de projets où il existe des partenariats de ce type
Objectif 6.2	
<i>action 6.2 a): mobiliser des financements pour la sécurité alimentaire</i>	
i. activités de collecte de fonds/plaidoyer	Ressources reçues par le PAM
<i>action 6.2 c): investir dans la sécurité alimentaire et les ressources naturelles</i>	
i. investissements du PAM dans le secteur des ressources naturelles	Mêmes indicateurs que pour l'action 3.2 (b)
<i>action 6.2 f): concentrer l'APD sur les plus démunis</i>	
i. activités de secours et de développement du PAM dans les PFRDV	% des dépenses totales du PAM
ii. activités de secours et de développement du PAM dans les PMA	% des dépenses totales du PAM
iii. activités de développement du PAM dans les PFRDV	% de l'aide du PAM au développement
iv. activités de développement du PAM dans les PMA	% de l'aide du PAM au développement
<i>action 6.2 j): favoriser les investissements profitant aux petits agriculteurs</i>	
i. appui du PAM aux programmes de crédit	Nombre de projets dotés d'une composante crédit
<i>action 6.2 k): investir dans la mise en valeur des ressources humaines</i>	
i. portefeuille des projets du PAM dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition	Coût total/pays
Engagement sept	
Objectif 7.1	
<i>action 7.1(d): encourager la société civile à jouer un rôle</i>	
i. partenariats avec des ONG	Nombre d'ONG nationales et internationales partenaires
<i>action 7.1 f): recueillir des informations sur la nutrition</i>	
i. appui des activités ACV pour collecter l'information sur la nutrition	Nombre de pays bénéficiant d'activités ACV
Objectif 7.2	
<i>action 7.2 b): encourager les Nations Unies à entamer des consultations sur les SMIC-IAV</i>	
i. participation du PAM aux consultations du SMIC-IAV	Participation aux consultations
<i>action 7.2 c): améliorer la collecte des données</i>	
i. assistance ACV	Nombre de pays bénéficiant d'activités ACV
ii. collecte de données dans le cadre du Plan d'action pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes	Nombre de pays fournissant des données ventilées par sexe
<i>action 7.2 f): renforcer la coopération et les synergies</i>	
i. promouvoir la mise en commun des données d'expérience/compétences en matière d'aide alimentaire	Mêmes indicateurs que pour l'action 3.5 (n)
<i>action 7.2 g): concentrer l'aide sur le renforcement des capacités nationales</i>	
i. formation d'agents de contrepartie	Nombre de projets prévoyant la formation d'agents de contrepartie/pays
ii. cataloguer les compétences techniques	Progrès dans la préparation du catalogue



SUITE DONNÉE AU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION
--

Actions nécessitant un suivi direct du PAM	Principaux indicateurs pour le rapport de 1997
<p><i>action 7.2 i): aider les pays à mettre en oeuvre des plans d'action</i> (toutes les activités du PAM dans le cadre de ses opérations dans les pays)</p> <p><i>action 7.2 j): suivi des Nations Unies à l'échelon national</i></p> <p>i. participation du PAM</p>	<p>Réponses aux demandes dans ce domaine</p> <p>Participation du PAM sous l'égide du Coordonnateur résident</p>
<p><i>action 7.2 l): partenariats pour la coopération</i></p> <p>i. promouvoir la mise en commun des données d'expérience/compétences dans le domaine de l'aide alimentaire</p>	<p>Mesures prises pour encourager l'échange de données d'expérience</p>
<p><i>action 7.2 m): élever la prise de conscience des questions de sécurité alimentaire</i></p> <p>i. initiatives de plaidoyer à l'échelon mondial/régional</p> <p>ii. collaboration pour lutter contre la faim</p>	<p>Séminaires/conférences; dialogue avec les gouvernements</p> <p>Participation active aux initiatives lancées par d'autres organismes</p>
<p>Objectif 7.3</p> <p><i>action 7.3 c): faire rapport au CSA</i></p> <p>i. rapports du PAM au CSA</p>	<p>Soumission de rapports au CSA</p>
<p><i>action 7.3 f): faire rapport à l'ECOSOC</i></p> <p>i. rapports du PAM au CSA/Conseil de la FAO/ECOSOC</p>	<p>Soumission de rapports</p>

